Décision n° 2013-1458
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 décembre 2013
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 3 décembre 2013 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 3 décembre 2013 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2013-1458
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 décembre 2013

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198905500	HOPITAL DE LAGNY	77 LAGNY SUR MARNE	1 UHF
198906617	ARIEL INDUSTRIES	76 LE PETIT QUEVILLY	1 UHF
198907272	AMBULANCES DUCHESNAY	94 LE PERREUX SUR MARNE	2 UHF
199005277	SOC LOCATION TRANSPORTS MANU	78 FLINS SUR SEINE	1 UHF
199009846	SILIAT	83 TOULON	1 VHF
199108889	COMMUNE DE WINKEL	68 WINKEL	1 VHF
199110475	MANITOWOC CRANE GROUP FRANCE MCG	44 ST HERBLAIN	1 UHF
199110840	CENTRE HOSPITALIER LAGNY S MARNE	77 LAGNY SUR MARNE	1 VHF
199205134	TRANSPORTS AGGLOMERATION DE	34 MONTPELLIER	2 UHF
199503292	CENTRE HOSPITALIER LAGNY MARNE	77 LAGNY SUR MARNE	2 UHF
199601883	INRA CENTRE RECHERCHE	59 VILLENEUVE D ASCQ	1 VHF
199801789	KLEBER ROSSILLON SARL	37 LANGEAIS	1 UHF
199802088	GDF SUEZ ENERGIE SERVICES	54 DOMBASLE SUR MEURTHE	1 UHF
200001523	COMMUNE DE LA CLUZA	74 LA CLUSAZ	1 VHF
200401159	FOLLIGUET FREDERIC	74 CHAMONIX MONT BLANC	1 VHF
200501196	AGENCE PREVENT SECURITE INCENDIE	60 THOUROTTE	1 UHF
200700703	CLUB NAUTIQUE VALERIQUAIS	76 ST VALERY EN CAUX	1 VHF
200701089	CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY	77 LAGNY SUR MARNE	2 UHF
200901292	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 PIERREFITTE SUR SEINE	6 UHF
201000171	ARIEL INDUSTRIES	76 LE PETIT QUEVILLY	1 UHF
201000570	UNION DEPT SAPEURS POMPIERS DU	83 VIDAUBAN	2 VHF
201100133	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE	45 SARAN	4 UHF
201101537	EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS	91 MASSY	16 UHF
201200491	AXIONE	75 PARIS	2 UHF
201200571	5 EME ETAGE PRODUCTION	75 PARIS	1 UHF
201201515	EIFFAGE CONSTRUCTION IDF PARIS	91 MASSY	1 UHF